

province, gérée par son Parlement jusqu'en 1781. En plus de ces écoles, les pays de l'Ain comptent plusieurs collèges, Bourg, Belley, Gex, Nantua, Thoissey et Trévoux, établis et réglementés grâce à des lettres patentes. A l'issue de la Révolution, l'alphabetisation a fait des progrès. Un grand nombre de personnes apprennent à signer et à écrire. En 1796, 40% des militants révolutionnaire de l'Ain savent lire et écrire, surtout en plaine où les communautés, plus riches, peuvent rémunérer un instituteur : « en vous faisant mon compliment des progrès prodigieux que vous avez faits dans l'orthographe car avec mon esprit de critique je n'ai pas découvert une seule faute »¹.

Les hiérarchies scolaires

La corrélation entre l'alphabetisation et l'école est évidente. Un réseau dense d'écoles couvre une partie au moins de la France mais des écarts restent considérables. On opère donc une sorte de rattrapage général qui va favoriser l'accès à la culture pour les femmes alors trop souvent mise à l'écart. Cette phase de rattrapage touche surtout l'enseignement élémentaire. Par contraste, l'enseignement secondaire marque le pas et reste stable.

Le monde universitaire ouvre toujours les portes à des carrières plus prometteuses mais reste le plus souvent inaccessible au plus grand nombre. Toutefois, les effectifs étudiants ne cessent de croître surtout en fin de siècle. Les plus riches peuvent même se payer le luxe d'avoir à leur domicile des maîtres qui viennent parfaire l'éducation de leurs enfants au moins dans leur plus jeune âge. Ensuite certains partent à la découverte du monde. Cette découverte permet à une partie de la jeunesse dorée de prétendre développer et accroître ses connaissances du monde moderne, ouvrir ses horizons et de pouvoir raconter le monde, mais un monde qui se limite souvent aux monarchies européennes. De fait, ce sont les soldats et les personnes qui découvrent la Révolution Américaine qui reviennent riche d'un enseignement par l'expérience, celui de la Liberté et de la Démocratie.

Une rage de lire

Les écrits touchent-ils seulement une minorité de personnes ? C'est difficile à croire car à l'écrit se mêle la culture ancestrale de la transmission orale du savoir, c'est-à-dire que l'on transmet oralement des écrits lu antérieurement (mais pas seulement). C'est une pratique courante chez le peuple. De même, dans les grands salons, ou dans les sociétés savantes, on discute entre gens du même monde (gentilshommes, bourgeois, nobles...). Les dernières théories sont débattues en groupe, avec ou non leurs auteurs, leurs détracteurs.

Reste que les livres restent un peu trop chers et donc réservés à une certaine élite. Mais le XVIIIe c'est aussi une profusion de gazettes, de pamphlets, les débuts du journalisme. Les styles, les genres se multiplient. On a soif de lire, d'apprendre, d'être au courant des derniers événements.

La pédagogie

On se penche sur ce problème au cœur même du système éducatif. Des idées et des méthodes (celle de Johann Heinrich

Pestalozzi par exemple) sont mises au point et testées dans les écoles, les internats. La psychologie des enfants est aussi étudiée afin d'avoir des enseignements plus performants et surtout mieux assimilés.

La volonté manifeste et les moyens alors mis en place certes pas toujours suffisants montrent tout de même que la peur de la décadence et d'un retour à la barbarie restent présents dans les esprits « éclairés ». Ils continuent de menacer l'humanité et ce aussi longtemps que le savoir sera détenu par une caste fermée. Seule la diffusion des connaissances scientifiques peut permettre d'accéder au stade supérieur du progrès ; ce qui permet d'expliquer la création des Muséums et des bibliothèques publiques sous la Révolution.

Le système d'enseignement centralisé et sécularisé voit le jour sous la Terreur et est complété par Napoléon ; l'Université de France et l'Institut de France sont organisés. Les charges d'enseignement sont attribuées par concours ouverts à tous les citoyens sans souci de naissance ou de richesse. Alors que le débat sur le nivellement par le bas, au nom de l'égalité, dans les collèges de la France fait rage, voici un texte intéressant sur l'école de la République vue par le futur maréchal Lannes :

Ordre du 10 [brumaire an X]

Les militaires de la Garde sont prévenus que le citoyen Thirion, professeur de mathématiques de la Garde, ouvrira ses cours le 12 du courant aux Feuillants. Le général engage les militaires qui l'ont déjà suivi, ainsi que les autres qui ont de l'aptitude pour les mathématiques et la géographie, à le fréquenter, il se fera rendre compte de leur assiduité à se rendre aux leçons et distinguera les plus appliqués et ceux qui auront fait le plus de progrès.

Le général en chef a encore ordonné qu'il serait établi à l'école militaire des écoles pour les enfants des militaires de la Garde. On y enseignera à lire, à écrire et les quatre premières règles de l'arithmétique. Ces écoles s'ouvriront le 21 du courant ; les heures de travail seront réglées. Tous les enfants des militaires, âgés de 6 ans et au-dessus seront tenus de s'y rendre. Ces écoles seront journellement surveillées par un officier supérieur.

Le général commandant en chef signé Lannes

l'instruction publique dans le 1^{er} département de France

En cette fin de XVIIIe siècle, le système éducatif n'est pas absent du paysage culturel des pays de l'Ain. En Bresse, comme dans le Valromey, il est à deux niveaux, d'abord une instruction essentiellement religieuse, dispensée par le curé puis une instruction dispensée par un maître d'école financé par la communauté villageoise. Outre l'aspect éducatif, l'influence exercée par ces recteurs d'écoles communales sur la population est assez grande surtout en Dombes, à l'exemple d'Anton Chalier, recteur de l'école de Villars les Dombes en 1784, qui fait voler un ballon durant 16 minutes sous les yeux de toute la population. La Révolution concrétise l'instruction publique, le 27 octobre 1795, en organisant définitivement les écoles primaires. Dans l'Ain, c'est le représentant Dupuis, le 20 prairial an III, qui s'en charge. On y apprend la lecture, le calcul, l'écriture et quelques éléments de morale. Avec la création de l'école centrale puis du lycée de Bourg le 1^{er} mai 1802, le département est doté d'outils pédagogiques. Les professeurs sélectionnés sont d'éminents spécialistes et érudits, alors que écoles primaires sont confiés à des instituteurs et des

¹ Lettre de mr d'Ars à sa sœur, Fontainebleau, 30 messidor an III.

institutrices contractuels. La création de l'école d'accouchement, sous l'Empire, contribue grandement à l'instruction publique que le sous préfet de Belley juge « *avantageuse* » le 20 juillet 1813.

le poids du patois ?

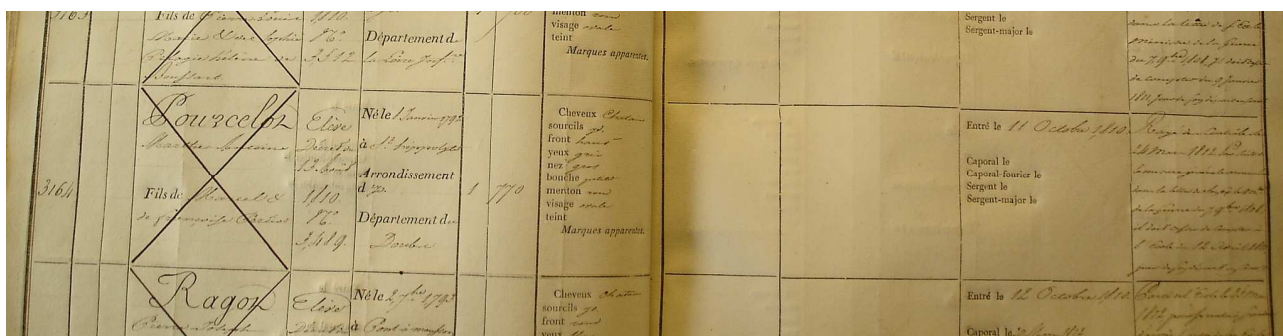
L'universalisation de la langue française par l'anéantissement, non seulement des patois, mais des parlers des communautés minoritaires (yiddish, créoles) est le meilleur moyen de répandre dans la masse les connaissances utiles, de lutter contre les superstitions et de "fondre tous les citoyens dans la masse nationale", de "créer un peuple".

A la fin du XVIIIe siècle, même si le Français est la langue usitée majoritairement depuis le XVIe siècle par la noblesse et la basoche de l'Ain, la culture et le langage traditionnel de nos régions, d'origine franco-provençal, restent ancrés dans les

mœurs. Beaucoup de ruraux s'expriment encore en patois, langage riche en notions concrètes mais pauvres en termes abstraits. Ce parlé d'origine franco-provençal n'est pas homogène, il varie dans chaque paroisse voir même dans chaque communauté. Toutefois, il existe un ensemble linguistique autour des patois de Revonnas, Chevillard, Montgriffon, Thézilieu et Chézery. Ce n'est que le 26 ventôse an II, après que le directeur du département de l'Ain ait enregistré le décret du 30 pluviôse, additive à celle du 8 portant que le français est la langue obligatoirement apprise en France, que l'Ain l'adopte définitivement. Cette adoption du français est renforcée par la loi du 2 thermidor an II qui stipule que nul acte public fait en France ne pourra être écrit qu'en français.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Le parcours scolaire de Pourcelot
Par Benoît Lorenzini
Membre de la SEHRI, Draguignan



ETAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE DISTRICT DE TOULOUSE AN VI

« *Toulouse.* — Tant que les instituteurs des écoles quelconques seront aussi découragés qu'ils le sont, l'instruction sera à peu près nulle (18 vendémiaire an VI).

« *Blagnac.* — Il n'y a aucuns institutrice (*sic*) parce que le produit qu'ils en retirent (*sic*) n'est pas suffisamment lucratif.

« *Castanet.* — Point absolument dans ce canton d'instruction publique, sauf dans le chef-lieu, où il y a un instituteur pour la jeunesse, lequel est un citoyen honnête et instruit.

« *Léguevin.* — Pour le tirer de cette cruelle insouciance à l'égard de l'instruction de ses enfants, j'ouvris dans une salle de la maison commune, les premiers jours de mon

arrivée, une école gratuite de lecture, d'écriture et de calcul. J'invitai le peuple à m'envoyer ses enfants, à l'instruction desquels je voulais consacrer mes loisirs. Ils n'y furent pas envoyés. Sans instruction lui-même, il n'a pu encore se persuader qu'elle doive leur être utile un jour².

« *Villemur.* — Il y a deux écoles primaires dans le canton, dirigées par deux instituteurs et deux institutrices, tous républicains ; une troisième commune a un instituteur et une institutrice particuliers ; les habitants des communes où ces écoles sont placées sont les seuls qui y envoient leurs enfants. Les déplacements paraissent aux autres et trop

² Ce brave commissaire s'appelait Mathieu.

pénibles et trop coûteux. Il devient essentiel qu'il fût (*sic*) établi une école dans chaque commune, dont elle paierait les frais.

« *Verfeil*. — Cette partie est entièrement négligée. Il n'y a qu'une institutrice dans tout le canton. On ne trouve pas d'instituteurs républicains, et nous aimons mieux n'en avoir pas que d'en avoir qui soient ennemis de la Révolution.

« *Montastruc*. — Elle est presque nulle dans le canton. L'instituteur de Castelmaurou, nommé par le jury, en a été chassé par la faim. Celui de Raz (*sic*) n'a presque point d'élèves. Celui de Buzet s'est fait huissier pour vivre. Faute

d'instituteur légal, un ancien Frère de couvent assermenté tient les écoles des garçons à Montastruc, et une ancienne bonne celle des filles. Mais le jury ne les a point nommés. On est néanmoins généralement content de leurs instructions. A Buzet, le curé enseigne quelques enfants, d'où il résulte que l'instruction publique a besoin d'être réorganisé dans le canton.

« *Lévignac*. — Il n'existe qu'une école primaire. Elle est à Lévignac, et peu suivie. L'instituteur nommé en prairial de l'an III, est digne de ses fonctions. Il y a une école particulière dans la même commune.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Une gravure de Martinet représentant un élève de Lycée
Coll. Yves Martin, correspondant de la SEHRI

